

ID: 087-258708585-20241219-2025001-CC

REUNION DE BUREAU DU 19 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vinat-quatre, le jeudi 12 décembre, à 9h30, le Bureau du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans sa salle de réunion, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : Jeudi 12 décembre 2024.

Nombre de membres en exercice: 15

DECISION DE BUREAU 2024-01

SUBVENTIONS A L'AMICALE DU PERSONNEL 2025.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose:

Vu les statuts de l'amicale « Syn'ergies 87 » ;

Vu la délégation de fonction de l'assemblée plénière au Bureau du SEHV par délibération en date du 1er octobre 2020, notamment de « prendre toute décision concernant les avantages à caractère sociaux : adhésion au COS, gestion des tickets restaurants, subvention à l'amicale du personnel»;

DECISION 2024-01

Vu la décision de Bureau en date du 30 septembre 2009 confiant la gestion de l'arbre de Noël de l'ensemble des enfants du personnel du SEHV (non adhérents inclus) à l'amicale « Syn'ergies 87 »;

Objet:

FINANCES

DECISION DE BUREAU: SUBVENTIONS A L'AMICALE DU

PERSONNEL 2025.

Monsieur le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose au Bureau du SEHV:

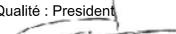
- **DE L'AUTORISER** à signer les conventions afférentes avec l'Amicale « Syn'ergies 87 » spécifiant les modalités de versement et les pièces justificatives à produire par l'Amicale.
- D'ATTRIBUER une subvention à l'amicale du personnel du SEHV dans les mêmes conditions que l'exercice précédent pour l'organisation **de l'arbre de noël 2025**, d'un montant de 50 € par enfant de moins de guinze ans, pour le financement des cadeaux et de 1 500 € maximum pour l'organisation de cette manifestation (animation et goûter).

Le nombre prévisionnel d'adhérents donnerait une subvention pour l'organisation de l'arbre de noël estimée à 2 900 € (base 28 enfants montés sur piles en 2025).

- **D'ATTRIBUER** une subvention forfaitaire de 150 € pour le fonctionnement général à l'amicale du personnel du SEHV (afin de couvrir les frais d'assurance et de gestion du compte bancaire);
- D'ATTRIBUER une subvention forfaitaire de 5 360 € à l'amicale du personnel du SEHV pour le financement des agtivités sociales et Signé par : Georges DARGENTOLLE culturelles non obligatoires;

Date: 27/12/2024 Qualité: President

1/2





ID: 087-258708585-20241219-2025001-CC

DECISION 2024-01

Objet:

FINANCES

DECISION DE BUREAU : SUBVENTIONS A L'AMICALE DU PERSONNEL 2025. • **D'AUTORISER** l'inscription des crédits budgétaires nécessaires au budget primitif de 2025.

Après en avoir délibéré, le Bureau décide, à l'unanimité :

- **DE L'AUTORISER** à signer les conventions afférentes avec l'Amicale « Syn'ergies 87 » spécifiant les modalités de versement et les pièces justificatives à produire par l'Amicale.
- D'ATTRIBUER une subvention à l'amicale du personnel du SEHV dans les mêmes conditions que l'exercice précédent pour l'organisation de <u>l'arbre de noël 2025</u>, d'un montant de 50 € par enfant de moins de quinze ans, pour le financement des cadeaux et de 1 500 € maximum pour l'organisation de cette manifestation (animation et goûter).

Le nombre prévisionnel d'adhérents donnerait une subvention pour l'organisation de l'arbre de noël estimée à 2 900 € (base 28 enfants montés sur piles en 2025).

- **D'ATTRIBUER** une subvention forfaitaire de 150 € pour le fonctionnement général à l'amicale du personnel du SEHV (afin de couvrir les frais d'assurance et de gestion du compte bancaire);
- **D'ATTRIBUER** une subvention forfaitaire de 5 360 € à l'amicale du personnel du SEHV pour le financement des activités sociales et culturelles non obligatoires ;
- **D'AUTORISER** l'inscription des crédits budgétaires nécessaires au budget primitif de 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme Le 19 décembre 2024.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne

M. Georges DARGENTOLLE